

Compte-rendu approuvé par
l'AG du 24-04-2013

Assemblée Générale Ordinaire - 26 avril 2012

Compte-rendu

Collège employeurs :

SdA : J-François CHENAIS, Marie-Laure SCHNEIDER, J-Pierre BARRANGER, Françoise GROSHENS, Johann FROELIGER

UNSA : J-Michel DRESSE, Alain MASSON, Claude GIRARDET, Thierry LE BERRE, Christophe YUEN

Collège salariés :

CFDT : Stéphane CALMARD

CFTC : Yassin BOUAZIZ, Angélique LACROIX

CGC-CFE : François DUDILIEUX, François LE VARLET

CGT : Laurent TABBAGH

FO : Dominique MODAINE, Franck JOURDIN

Président : J. Michel DRESSE (UNSA)

Vice-Président : François DUDILIEUX (CGC-CFE)

Secrétaire général : Pierre POUILLEY

Commissaire aux comptes : J-François DAURE

Comptable : Pierre CAPERAA

JFC (SdA) : il n'y a eu aucune résolution d'adoptée à l'AG de 2011 quant à l'élection de la Présidence. Quid de la légalité de la Présidence actuelle et de l'attestation de la Préfecture attestant de la nouvelle Présidence.

PP : la Préfecture n'a pas pris en compte la permutation de la Présidence faute de délibération issue de l'AG de 2011.

FLV (CFE-CGC) : l'application des statuts doit être confortée par une délibération pour que la Préfecture et la banque puissent prendre en compte les changements de responsabilité au sein de la Présidence. Il faudra donc dorénavant prendre une résolution.

YB (CFTC) : sur la forme, il y a un problème, mais sur le fond, c'est couvert par la pratique de la double signature. A l'avenir, la permutation de la Présidence de l'APGP devra être entérinée par une disposition spécifique à l'ordre du jour accompagnée d'un vote.

Art. 12 des statuts : "La Présidence est élue par l'AG à raison d'un membre par collège ... La Présidence et la Vice Présidence sont élues pour un mandat de deux ans renouvelable une fois. La Présidence et la Vice Présidence sont assumées selon un rythme annuel alternativement par un représentant de chaque collège employeurs et salariés..."

Décision :

Suite à la carence de résolution lors de l'AG de 2011 quant à l'élection de la Présidence de l'APGP et en application des statuts de l'Association, les partenaires sociaux proposent de prendre une résolution qui entérinera la permutation de la Présidence de 2011, ce qui permettra ainsi que l'AG du 26 avril 2012 puisse se tenir dans les règles.

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale acte la permutation de la Présidence au 21 avril 2011 conformément aux statuts de l'Association.

La résolution est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions (F.O. et CGT).

La Présidence déclare ouverte l'Assemblée Générale de l'APGP du 26 avril 2012.

Son ordre du jour est le suivant :

- 1 - Approbation de l'ordre du jour**
- 2 - Approbation du compte-rendu de l'AG du 21 avril 2011**
- 3 - Présentation :**
 - * du rapport moral
 - * du rapport financier 2011 et des comptes de l'année 2011
 - * du rapport du commissaire aux comptes
- 4 - Résolutions :**
 - * Quitus à la Présidence
 - * Affectation du résultat
 - * Approbation du projet de budget 2012
 - * Taux de remboursement du forfait vacation 2012
 - * Election de la Présidence
- 5 - Questions diverses**

1 - Approbation de l'ordre du jour

Décision : L'ordre du jour de l'AG du 26 avril 2012 est approuvé en l'état.

2 - Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 21 avril 2011

Décision : Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 21 avril 2011 est approuvé sous réserve de l'abstention des représentants de la CGT et de FO qui n'ont pas participé à ladite AG.

3A - Présentation du rapport moral

Cet exercice 2011 a vu la permutation de Présidence entre Jean-Michel DRESSE, Vice Président avec fonction de Trésorier et François DUDILIEUX prenant la fonction de Président.

Ce rapport moral aborde nos actions :

- la gestion administrative sous entendant la fonction de secrétariat du paritarisme
- la gestion financière.

Ces deux éléments sont l'objet social de l'APGP.

La gestion administrative

Secrétariat et organisation des réunions de la CPNNC, de la CPNEFP et des CPR.

Concernant les réunions de la CPNNC et de la CPNEFP, l'ensemble : convocations, diffusion des comptes-rendus, restitution papier des réunions s'est bien déroulé et le principe d'enregistrement avec mise en forme par un prestataire extérieur n'a pas posé de problèmes particuliers.

Pour les CPR, la mise en place d'un système identique de secrétariat avec enregistrement des réunions s'avère toujours peu efficace. Seules quelques régions utilisent ce dispositif.

Le cas de la CPR Ile de France est particulier car les réunions se tiennent à l'APGP qui, de fait, en assure l'enregistrement.

Nombre de réunions

Dans l'exercice 2011 l'APGP a géré :

- 10 CPNNC (incluant les commissions de gestion santé/prévoyance) + 10 sous commissions CPNNC
- 8 CPNEFP + 12 sous commissions CPNEFP
- 42 réunions de CPR + l'aide à l'organisation de la réunion d'information de la CPR Aquitaine du 24/05/2011
- 15 coordinations Présidence APGP + 1 AG APGP + 1 réunion d'information APGP + 1 intersyndicale employeurs.
- 6 commissions "communication".

Il faut signaler que les sous commissions, les réunions de CPR, tout comme les réunions de coordination APGP portent en général sur une demi-journée.

Accords et avenants à la CCN

Comme tous les ans l'APGP a eu à gérer la rédaction, la notification aux différentes organisations syndicales, le dépôt et le suivi des avenants à la convention collective, ainsi que des accords de salaire des CPR.

En 2011 nous avons géré 1 avenant (abouti) et 22 accords de salaires.

Autres missions de l'APGP

D'autres missions lui sont également attribuées pour arriver notamment aux finalités suivantes :

- Développer l'impact du dialogue social auprès des employeurs et des salariés
- Renforcer l'expression de la branche professionnelle
- Sensibiliser les acteurs de la branche professionnelle à l'évolution de l'emploi et aux besoins de compétences et de qualification.

Pour cela, l'APGP a poursuivi ses actions et les résultats de l'enquête sur la GPEC ont été connus dans le premier semestre 2011.

Egalement pour le développement de l'expression de la branche professionnelle, la continuité de la refonte des outils de communication.

La commission "communication"

L'APGP, encore cette année par une implication importante de son Secrétaire Général, en dynamise le fonctionnement.

Le rôle de notre association étant d'apporter les moyens techniques et financiers, nous ne pouvons cette année que nous féliciter des relations avec le prestataire KFH qui a su répondre à nos attentes avec une bonne lisibilité financière.

Le matériel informatique

Si le départ de l'APGTP est regrettable, néanmoins cela s'est trouvé positif par l'analyse des outils informatiques existants en vue du partage dont la remise à niveau indispensable a été effectuée.

La remise en concurrence avec un changement de prestataire informatique nous permettra de diminuer largement les coûts de maintenance.

La gestion financière

Le détail de la gestion fait l'objet du rapport financier présenté par le Trésorier.

Toutefois, il s'avère que le rôle de l'APGP reste toujours difficile à exercer en conformité au règlement intérieur.

En effet, en dehors des dispositifs de collecte, d'indemnisations des négociateurs du paritaire, des frais de fonctionnement propres à l'association, qui relèvent essentiellement de dispositifs comptables, le financement des diverses actions est matériellement toujours difficilement maîtrisé. Il se trouve que le processus de présentation des coûts et de leur validation n'est pas toujours suivi.

Nous rappelons encore qu'il est indispensable de ne pas déroger à ces règles et en demander le respect n'est pas faire obstacle au paritarisme, mais tout au contraire en permettre une lisibilité vérifiable à tout moment.

3B - Présentation du rapport financier 2011 - Présentation des comptes de l'année 2011

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des règlements de la réglementation comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 9903 ainsi que ses adaptations aux fondations et aux associations (Règlement 99-01).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence- conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2011 est de 1 233 479 € et fait apparaître un déficit de 618 €.

L'exercice a une durée de douze mois et recouvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

1. Faits majeurs de l'exercice et faits majeurs postérieurs à la clôture :

L'association paritaire de la branche des Géomètres-experts, l'APGTP, s'est acquittée en quatre échéances au cours de l'année 2011, de la somme de 28 096 €. Qui était une créance constatée au 31/12/2010, donc sans influence sur les comptes 2011.

Mme JOHANSEN qui avait interpellé la Présidence de l'APGP en février 2011 réaffirmant sa demande d'indemnité de congés payés sur plusieurs années, a entamé une procédure Prud'homale. La majorité des membres de l'association n'a pas souhaité concilier avec Mme JOHANSEN et les pièces motivant la demande de 11 370 € seront reçues en avril 2012 pour une audience éventuelle en octobre 2012. Il n'a pas été provisionné un éventuel montant à régler.

2. Règles et méthodes comptables

Aucune modification n'a été effectuée.

3. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

3.1 Immobilisations

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon le mode linéaire suivant les durées :

- Agencements des constructions : 10 ans
- Matériel de bureau et logiciels : 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

3.2 Échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances et des dettes à la clôture a une échéance inférieure à un an. Les autres créances comprennent la totalité de la collecte estimée de l'exercice.

3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Dans le cas des FCP Drakkar, l'association bénéficie d'une garantie sur la valeur nominale, étant arrivées à terme elles ont été remboursées à cette valeur, elles n'ont pas été remplacées, les frais de gestion relativement élevés ne compensant pas le produit.

Valeurs mobilières au bilan : (SICAV monétaires) : 331 729 €
Valeur actuelle : 333 894 €

3.4 Passif : Affectation du résultat de l'exercice précédent

L'excédent de l'exercice précédent, soit 53 983 € a été affecté en totalité au compte "report à nouveau".

Le compte autres réserves, dédié aux actions paritaires, est positif de 627 564 €.

Le compte réserves réglementées, positif de 430 000 € se décompose en :

- réserve de fonctionnement est positif de 380 000 €
- réserve dédiée au contentieux est positif de 50 000 €

Le compte "report à nouveau" est positif de 91 176 €.

3.5 Comptes de régularisation passif

CHARGES A PAYER

2011	Dettes fournisseurs et comptes rattachés - Frais généraux :	50 197 €
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés - Actions liée au paritarisme :	8 970 €

Dettes fiscales et sociales : 26 191 €

TOTAL : 87 358 €

Les charges à payer incluses dans les dettes fournisseurs correspondent à des factures non encore reçues.

DEPENSES

Les dépenses prises dans leur ensemble restent relativement stables.

Les commissions et actions liées au paritarisme sont passées de 440 940 € à 437 831 € entre 2010 et 2011, soit une très légère baisse, proche de l'équilibre.

Les dépenses pour le poste "communication et site internet" ont légèrement diminué entre 2010 et 2011 passant de 55 358 € à 51 799 €.

Cette stabilité des dépenses liée aux actions paritaires s'explique par :

- le maintien de la politique de communication décidée par l'AG de 2009, dont la vie du nouveau site de la Branche qui reste sur les bases financières des contrats signés, et une part des actions qui sont venues se substituer aux frais engagés par la communication dans la presse,
- une majorité de CPR ayant un nombre de réunions réduit.

Les charges de personnel s'établissent au 31 décembre 2011 à 128 496 € contre 140 962 € à la fin de l'année précédente, cette diminution résulte d'une régularisation d'une taxe sur les salaires qui s'était appliquée sur 2010.

3.7 RECETTES

Les ressources de l'association sont constituées pour l'essentiel par les sommes collectées auprès des employeurs au titre du paritarisme selon les modalités fixées au chapitre XV de la Convention Collective Nationale.

La collecte représente plus de 95 % des ressources de l'APGP. La collecte au titre de l'année 2011 a été provisionnée dans les comptes sur la base des encaissements réels 2010 nets des frais de collecte.

CHARGES	Consommé 2011 en €	Prévisionnel 2012 en €
Loyers, charges locatives et taxe foncière	24 244	25 500
Entretien et réparations	0	1 500
Electricité*	4 628	3 000
Assurances	2 246	2 500
Communication et site internet	42 537	45 000
Commission communication*	9 262	10 000
Téléphone, fax et internet*	5 615	4 000
Fournitures de bureau	2 554	3 000
Affranchissements	8 069	8 000
Location imprimante-photocopieur	3 531	4 000
Maintenance*	8 889	4 500
Documentation	942	1 000
Secrétariat extérieur	9 573	10 500
Personnel APGA	128 496	140 000

Commissions et actions liées au paritarisme*	437 831	529 000
Matériels pour commissions	0	0
Frais de collecte OPCA- PL	4 831	5 000
Frais missions-représentation et divers	1 457	3 500
Dot/rep aux amortissements courants	18 205	
Dot/rep aux amortissements dérogatoires	-18 205	
Charges sur exercices antérieurs	0	0
Collecte et actions DOM TOM	0	0
Honoraires	12 567	15 000
Frais financiers*	3 065	1 000
Charges diverses de gestion courante	6	
Total des charges	710 343	816 000

* **Frais financiers** : les FCP Drakkar devaient apporter la garantie de retrouver la somme déposée, cependant, comme l'action a baissé, la somme prévue au contrat a été remboursée. Par contre, les clauses prévoient des frais de gestion de 3 % et au lieu de les imputer année par année, ils ont été imputés au final, soit 2 000 € sur les années précédentes.

* **Commissions et actions liées au paritarisme** : la différence entre le consommé 2011 et le prévisionnel 2012 résulte de la prise en compte du nombre de CPR qui se sont tenues ou non au cours de l'année. L'estimation du nombre de participants aux CPR a été calculée sur la base d'une représentation à 50 %.

* **Electricité, téléphone, fax, internet** : quid de la différence de 1628 € et de 1615 € entre le consommé 2011 et le prévisionnel 2012 ?

Jusqu'en juin dernier, le climatiseur a fonctionné pour le serveur ce qui a eu pour conséquence une importante consommation d'électricité. Le climatiseur étant supprimé, la consommation sera donc moindre pour 2012. Quant aux frais de téléphone, fax et internet, leur baisse est l'une des conséquences du départ de l'APGTP.

* **Maintenance** : la suppression de certains matériels et le simple entretien d'autres expliquent la différence de 4389 €.

* **Commission "communication" SC (CFDT) - LT (CGT)** : l'événement important de cette année, ce sont les élections dans les TPE, il faudrait peut-être prévoir de communiquer sur ce sujet spécifique puisque les salariés de la branche seront directement les participants. A cet effet, il aurait peut-être fallu prévoir un budget plus important pour la commission "communication".

PRODUITS	Consommé 2011 en €	Prévisionnel 2012 en €
Collecte N*	654 000	680 000
Collecte N-1	11 480	21 000
Collecte N-2	692	8 500
Collecte N-3	323	0
Rbt opérateurs/frais comm gestion	41 100	20 000
Rbt opérateurs/actions paritarisme branche	0	0
Mise à disposition de moyens		0
Divers	13	0
Repr/amortissements et provisions		

Repr/amortissements dérogatoires		
Produits financiers	2 116	2 000
Produits exceptionnels et antérieurs		
Total des produits	709 724	731 500
IMPUTATION SUR RESERVES EXISTANTES		84 500
RESULTAT BUDGETAIRE	- 618	- €

*** Analyse des collectes :**

La collecte d'une année "N" n'est connue qu'au cours du mois d'avril "N+1" pour l'essentiel et le solde définitif n'est connu qu'en "N+2".

Les comptes de 2011 comprennent :

- le solde des collectes 2008 et 2009 pour 1 015 €
- le solde de la collecte 2010 pour 11 480 €
- l'estimation de la collecte 2011 pour 654 000 €

LT (CGT) : suggère qu'il faudrait envisager un jour de revoir à la hausse le montant de la cotisation au paritarisme ; au regard de ce qui se pratique dans d'autres branches, cette cotisation n'est pas surévaluée.

JMD (UNSA) : le fonctionnement de l'APGP est bien équilibré ; il faut bien dissocier les réserves comptables de la trésorerie et du fait du décalage des collectes, les sommes inscrites au bilan sont des sommes à percevoir. La trésorerie de l'Association se retrouve en équilibre au 2^{ème} trimestre de chaque année et les réserves permettent de rembourser les vacances, de régler les frais de fonctionnement et de ne pas avoir de dettes extérieures. Au terme de deux ans de collecte, le bilan est tout de même très positif.

LT (CGT) : il y a quand même des points d'inquiétude quant aux masses salariales et de plus, si les CPR fonctionnaient normalement, il y aurait sûrement des surprises, aussi, il faut tenir compte de ces éléments.

FJ (FO) : si le budget prévisionnel est de 731 500 €, il faudra bien puiser dans les réserves, ce qui signifie que l'APGP vivra au-dessus de ses moyens.

JFC (SdA) : au regard de la règle conventionnelle, les statuts prévoient pour les CPR une réunion par an + une autre si les syndicats la demandent. A raison de deux représentants par syndicat, soit 10 par collège = 20 représentants pour 2 réunions x 22 régions = 88 réunions/an = 530 000 €. Depuis l'origine de l'APGP, le tiers, voire la moitié de cette somme est dépensée ; la politique a été de reconstituer cette réserve tous les ans. La question de l'évolution des CPR se pose évidemment et si c'était le cas, il y aurait suffisamment de réserves pour anticiper d'un budget à l'autre. Est-il sain de faire apparaître un déficit budgétaire important tous les ans pour être conforme ? Le temps de réponse est suffisamment long. Historiquement, l'APGP a toujours présenté un budget déficitaire, ce qui n'a dérangé en rien le fonctionnement de l'Association.

Si l'APGP envisageait un développement de l'activité de la branche dans des domaines autres que ceux qu'elle gère actuellement, la question du financement se posera et il ne sera plus question de puiser dans les réserves. La politique de la branche est quand même faite par les commissions paritaires nationales et non par l'APGP.

FG (SdA) : la politique des commissions nationales c'est le développement des CPR, de nombreuses actions d'informations ont été menées pour que les régions développent des actions mais au résultat, il y a eu très peu de projets.

JFD (Commissaire aux comptes) : pour prendre le problème sous un autre angle, au regard du bilan, les fonds propres représentent 1 148 000 € dont 50 000 € de consommés, soit 1 060 000 €. Dans le passé, l'AG avait défini le montant des fonds propres qu'il fallait avoir pour être financièrement autonome et ne pas avoir de problème de trésorerie. L'APGP avait immobilisé cette somme sous forme de 430 000 € dont 380 000 € représentant le capital à constituer pour être autonome financièrement et 50 000 € pour les frais de procédures de relances. Tant que le fonds de roulement de l'Association est positif et ne devient pas inférieur à 430 000 €, elle est autonome financièrement. Il est actuellement à 1 060 000 €, combien de budgets de 80 000 € déficitaires faudrait-il y avoir pour commencer à arriver dans la zone dangereuse ? L'APGP a 600 000 € d'avance, elle pourrait avoir 11 années de déficit à 80 000 € avant de commencer à entrer dans cette zone dangereuse. Conclusion : l'APGP n'a pas trop de soucis à se faire pour l'instant.

4. RESULTAT :

Le résultat comptable 2011 ressort à - 618 € contre 53 983 € en 2010, ce résultat négatif sera affecté au "report à nouveau"

Monsieur DAURE, commissaire aux comptes ici présent, a effectué ses contrôles et établi son rapport dont il va donner lecture.

3C - Présentation du rapport du commissaire aux comptes

Rappel : dans les chiffres qui sont approuvés, il y a deux catégories de chiffres, ceux qui sont exacts et qui sont comptabilisés au centime près et ceux qui sont des estimations. Dans les comptes de l'APGP, le montant de la collecte est une estimation extrêmement importante, aucun document ne dit ce que sera la collecte de l'année.

Le commissaire aux comptes ne peut donc pas approuver des chiffres qui ne sont pas connus, aussi, il approuve la méthode décrite en annexe et vérifie que la méthode est raisonnable et que c'est bien celle qui a été appliquée.

Dans ces appréciations, il y a les amortissements et l'évaluation de la collecte qui est simplement considérée comme raisonnable. Trois mois après le bilan, les chiffres seront plus précis puisqu'il y aura le retour de l'organisme collecteur qui communiquera le montant, l'estimation doit donc être assez prudente.

Après cette explication sur les comptes, deux populations de chiffres apparaissent dont les chiffres raisonnables qui représentent la quasi totalité des recettes même si le risque d'erreur est relativement marginal d'où le fait de la régularisation qui intervient un an après voire deux ans. L'estimation ne comporte pas de risques mais il est impossible de dire, à 1000 € près, quel sera le montant définitif.

Le commissaire aux comptes certifie que les comptes sont réguliers et sincères et il est dit que le travail s'effectue par sondage. Le commissaire aux comptes doit vérifier que certaines informations ont un caractère raisonnable, il ne vérifie pas qu'elles sont exactes mais que la méthode est raisonnable et qu'elle est correctement appliquée.

Affectation du résultat : comme en 2011, le résultat a été affecté au compte "report à nouveau" bien que ce ne soit pas logique ; cela signifie que le résultat est excédentaire et que la branche ne sait pas quoi en faire puisqu'il n'y a pas d'information sur la manière dont il sera consommé. C'est la raison pour laquelle l'APGP l'avait affecté à un fonds d'actions sociales. Il serait donc plus simple d'affecter le "report à nouveau" en réserve pour des actions paritaires.

C'est donc le moment de rectifier la résolution et de l'appliquer dans les comptes de 2012, c'est-à-dire, affecter la totalité du report à nouveau de 91 176 € et la perte de 618 € dans ce compte dédié aux actions paritaires.

Conclusion :

- les comptes sont approuvés sans réserve ni observations,
- les règles et méthodes comptables sont rappelées,
- les informations données dans le rapport de gestion sont confirmées.

Les comptes sont donc certifiés réguliers et sincères, les informations données sont conformes à la réalité du patrimoine. Le travail d'un commissaire aux comptes est un travail d'audit, M. Daure certifie qu'il a pu faire son travail dans des conditions normales et n'a détecté aucune anomalie dans les informations financières.

FJ (FO) : précise que le rapport du commissaire aux comptes n'aurait pas du être remis sur table, mais plutôt transmis aux partenaires sociaux 15 jours avant l'AG.

JFD (Commissaire aux comptes) : il n'y a que le rapport en lui-même qui change, le bilan et le rapport financier ont été repris intégralement.

4 - Résolutions

✓ Quitus à la Présidence :

2^{ème} résolution

Après avoir entendu le rapport moral et d'activité, le rapport financier, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Présidence de l'APGP. La résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention de la CGT (absente à la précédente AG).

✓ Affectation du résultat :

3^{ème} résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation, aux réserves paritaires, de l'insuffisance de 618 € au 31 décembre 2011 et approuve, de la même manière, l'affectation du report à nouveau de 91 176 € au compte de réserves paritaires.

La résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

✓ Approbation du projet de budget 2012 :

4^{ème} résolution

L'Assemblée Générale approuve le projet de budget 2012 qui lui a été soumis par la Présidence et que l'Assemblée a examiné.

La résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

✓ Taux de remboursement du forfait vacances 2012

Pour mémoire, les montants 2011 étaient de 400 € de forfait vacation et de 600 € de perte d'exploitation.

5^{ème} résolution

L'Assemblée Générale valide pour l'année 2012 le montant de 410 € par jour de forfait vacation auxquels s'ajoute la somme de 614 € par jour de perte d'exploitation pour les représentants employeurs.

La résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

✓ Election de la Présidence :

L'Assemblée Générale du 26 avril 2012 élit la nouvelle Présidence, conformément à l'article 12 des statuts de l'Association. Ce mandat est confié pour deux ans ; lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013, les fonctions de Président et de Vice Président en charge de la trésorerie, seront échangées entre les deux membres de la Présidence.

Suspension de séance

- le collège employeur propose J-François CHENAIS (SdA) en qualité de Président de l'APGP.
- le collège salarié propose Yassin BOUAZIZ (CFTC) en qualité de Vice Président de l'APGP en charge de la trésorerie.

6^{ème} résolution

L'Assemblée Générale approuve l'élection de la nouvelle Présidence de l'APGP pour un mandat d'une durée de deux ans en alternance :

- J-François CHENAIS (SdA), représentant du collège employeur, est élu Président
 - Yassin BOUAZIZ (CFTC), représentant du collège salarié, est élu Vice Président en charge de la trésorerie.
- La résolution est adoptée à l'unanimité des présents.**

5 - Questions diverses : aucune

La Présidence propose de clore l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2012.